

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE – Jean-Marc BENZI – Marc BERNARD – Jean-Pierre BERTRAND – Patrick BORE – André ESSAYAN – Claude FRIGANT – Jean-Claude GAUDIN – Robert GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI – Francis GIRAUD – Bernard JACQUIER – André MOLINO – Renaud MUSELIER – Claude PICCIRILLO – Georges ROSSO – Danielle SERVANT – Daniel SIMONPIERI – Maurice TALAZAC – Jean-Pierre TEISSEIRE – Jean-Louis TOURRET – Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 6/797/07 BC

■ **Marchés n° 03/213, 04/184, 05/115, 05/161, 06/028, 06/074, 07/050 et 07/107 conclus avec la société ITPR - Approbation des avenants de transfert.**
DAJ 07/342/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a conclu les marchés :

n° 03/213 – Location longue durée d'engins pour l'exploitation du CTBRU de la Crau lot n° B

n° 04/184 – Location sans chauffeur de véhicules de travaux publics pour l'ensemble du territoire de la CUMPM

n° 05/115 – Fourniture et pose d'obstacles anti-stationnement sur le territoire de la CUMPM lot 1

n° 05/161 – Location d'engins pour les ICPE

n° 06/028 – Fourniture et pose d'obstacles anti-stationnement sur le territoire de la CUMPM lot 2

n° 06/074 – Location d'engins pour le centre de stockage des déchets de la Crau

n° 07/050 – Couverture définitive des déchets du centre de stockage des déchets de la Crau phase 3 et 4

n° 07/107 – Création et entretien de revêtement de voirie et réseaux sur les installations classées pour la protection de l'environnement

avec la société ITPR.

Par décision de l'associé unique du 31 juillet 2007 la société TP PROVENCE a approuvé la fusion par voie d'absorption et la dissolution sans liquidation de la société ITPR.

Il convient donc de transférer les marchés cités ci-dessus à la société TP PROVENCE afin d'assurer la continuité du service.

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé au Bureau de la Communauté Urbaine d'approuver les avenants de transfert de ces marchés.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code des Marchés Publics ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La lettre collective n° 144 M du 31 octobre 1972 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La fusion absorption par la société TP PROVENCE de la société ITPR
- La nécessité d'assurer la continuité des marchés en cours sans engendrer de retards préjudiciables à la Communauté Urbaine d'une part et de payer les prestations aux sociétés d'autre part.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les avenants de transfert ci-annexés :

n° 03/213 – Location longue durée d'engins pour l'exploitation du CTBRU de la Crau lot n° B

n° 04/184 – Location sans chauffeur de véhicules de travaux publics pour l'ensemble du territoire de la CUMPM

n° 05/115 – Fourniture et pose d'obstacles anti-stationnement sur le territoire de la CUMPM lot 1

n° 05/161 – Location d'engins pour les ICPE

n° 06/028 – Fourniture et pose d'obstacles anti-stationnement sur le territoire de la CUMPM lot 2

n° 06/074 – Location d'engins pour le centre de stockage des déchets de la Crau

n° 07/050 – Couverture définitive des déchets du centre de stockage des déchets de la Crau phase 3 et 4

n° 07/107 – Création et entretien de revêtement de voirie et réseaux sur les installations classées pour la protection de l'environnement

- aux termes desquels la société TP PROVENCE se substitue à ITPR dans tous les droits et obligations des marchés précités.

Article 2 :

Le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à signer lesdits avenants

Le Commissaire Rapporteur
2^{ème} Vice-Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean AYEL

Jean-Claude GAUDIN